

Règlement de l'A.A.A.N.A

Nom : AMICALE des ANCIENS et AMIS de NOUS AUSSI : AAANA.

L'Amicale est sous tutelle de l'Association « Nous Aussi ». Elle a été créée par délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 1989 à l'occasion du trentenaire de l'association « Nous Aussi », son premier président fut René SUATTON (ancien vice-président de Nous Aussi), relayé par Marcel VUACHET (ancien directeur du CAT).

L'AAANA figure dans les statuts de Nous-Aussi (art 20), est membre invité à l'Assemblée Générale de l'Association mère (art 20 du règlement intérieur de l'Association NA) et possède une rubrique sur le site officiel de

l'Association « Nous-Aussi » : nousaussi.fr.

Objet :

Maintenir les liens tissés au cours des années d'activité dans les différents secteurs du centre, rester en contact, avoir des nouvelles des uns et des autres.

Etre informés des départs, accueillir les nouveaux retraités, participer à l'organisation de leur fête de départ.

Garder le contact avec l'association.

Faire vivre la mémoire de « Nous Aussi », proposer des rencontres conviviales: repas, sorties culturelles...

Les idées de tout adhérent sont les bienvenues.

Rendre visite aux membres malades, assister aux événements heureux et malheureux de la vie.

A la demande de l'Association mère, l'amicale peut participer à l'organisation de ses manifestations, mais s'interdit toute ingérence (ou critique) relative(s) à la vie du centre et à de sa gestion.

Adhérents :

- Les anciens salariés qui le souhaitent, en retraite, ou qui par leur temps de présence (minimum 3 ans) ou par leur implication professionnelle, ont œuvré (positivement) au sein du Centre (sont exclus les salariés licenciés).
- Les anciens membres élus du CA de « Nous Aussi » (minimum 3 ans).
- A titre exceptionnel, des Amis ayant rendu des services éminents à l'Association mère peuvent être admis. Pour cela, ils doivent être parrainés par 2 membres de l'AAANA et obtenir l'approbation du président(te) d'honneur, garant(e) moral de l'association « Nous Aussi ».

Organigramme :

Madame Marie-France LABEYE, fille du président fondateur Constant POURCELOT, est présidente d'honneur.

Un collège de 3 membres :

Françoise DOUCHANT (présidente),

Françoise MAILLAND (secrétaire)

Jean COLIN (trésorier)

est chargé depuis 2012 de faire vivre l'amicale.

Le membre sortant doit proposer son remplaçant.

Cotisation :

L'AAANA doit s'autofinancer

L'adhésion annuelle est de 15 euros.

Le compte de l'amicale est ouvert par l'association mère et figure dans sa comptabilité.

Les conjoints ou compagnons désirant faire partie de l'Amicale sont automatiquement admis comme « Amis » et doivent s'acquitter de la cotisation.

Assurances :

Lors des sorties ou des rencontres, hors sites du Centre « Nous Aussi », **chaque membre reste civilement responsable.**

Adresse e mail : amicalenousaussi@gmail.com

Le Président de l'Association Nous Aussi,
Albert ELMALEH



La Présidente de l'Amicale,
Françoise Douchant

